

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1991)

**Rubrik:** Amérique latine

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AMÉRIQUE LATINE

*Après des années troublées, l'année 1991 a marqué, pour le continent latino-américain, un tournant vers un avenir chargé d'espoir. Pour le CICR, ce fut également une année de désengagement dans certains pays jusqu'alors conflictuels, et d'ouverture dans d'autres, où ses délégués ont obtenu l'accès à davantage de lieux de détention et à des catégories de détenus plus étendues que par le passé.*

*Pour l'Amérique centrale, 1991 aura été l'année de l'évolution vers la paix, un processus certes lent et ardu, mais qui laisse présager, pour toutes les catégories de personnes protégées et assistées par le CICR, un avenir plus serein: les élections de 1990 ont amené la paix au Nicaragua; au Salvador, les pourparlers, entamés sous l'égide des Nations Unies, n'ont pas encore fait taire les armes, mais l'intensité du conflit a baissé, bien que les victimes — particulièrement civiles — soient restées encore nombreuses.*

*Dans les Caraïbes, ce sont les événements en Haïti qui ont retenu l'attention, montrant à nouveau la fragilité de la situation politi-*

*que de ce pays. Le CICR et la Société nationale ont répondu aux besoins dans des circonstances extrêmement difficiles, même si l'emblème de la croix rouge a été respecté.*

*En Amérique du Sud, le Pérou a continué d'être, pour le CICR, l'action la plus importante, en raison de la situation de violence qui affecte les populations civiles. La violence en Colombie a également été une préoccupation pour l'institution. En revanche, après une décennie marquée par des régimes militaires, la majorité des pays ont amorcé un retour à des gouvernements plus démocratiques. Ils doivent toutefois faire face à de véritables défis sur les plans économique et politique, dans un décor lourd de conflits sociaux. Là également, le CICR qui a déployé, pendant les années 80, d'importantes actions en faveur des détenus de sécurité et des personnes portées disparues, a pu réadapter son dispositif, tout en continuant ses activités en matière de diffusion du droit international humanitaire, soutien aux Sociétés nationales et visites de lieux de détention, par le biais de cinq délégations régionales (la dernière en date, celle de Brasilia, ayant été ouverte en août).*

2 délégations:  
El Salvador  
Pérou

5 délégations régionales:  
Bogotá  
Brasilia  
Buenos Aires  
Guatemala City  
San José

Personnel\*:  
Expatriés CICR: 71  
Sociétés nationales: 2  
Employés locaux: 222

Dépenses totales:  
19 387 700 Fr.s.

\* Effectifs calculés sur une moyenne annuelle

### Amérique centrale et Caraïbes

#### **EL SALVADOR**

Le CICR a poursuivi ses activités de protection et d'assistance aux victimes du conflit interne au Salvador, conformément aux dispositions de l'article 3 commun aux Conventions de Genève et au Protocole additionnel II. Les pourparlers de paix, entrepris dès 1984 par les parties au conflit, ont connu un développement important en 1991, avec la signature, en septembre, d'un accord intérimaire, puis, en décembre, d'un accord de paix, signé à l'issue de négociations menées sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies.

Cependant, le conflit s'est malgré tout poursuivi et le nombre des victimes, bien qu'en

diminution, est resté élevé. Plusieurs organisations gouvernementales et non gouvernementales se sont réimplantées dans le pays et ont permis au CICR de réduire certaines de ses activités, alors que ses délégués avaient été les seuls expatriés présents dans les régions conflictuelles pendant plus d'une décennie.

\*  
\* \*  
\*

#### **Activités en faveur des personnes détenues en relation avec le conflit**

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de San José sur les droits de l'homme, signé en juillet 1990, le nombre des captures et des arrestations a considérablement baissé, pas-



sant de 600 par mois en moyenne au début de 1990 à 200 au cours de la même période de 1991. Les délégués du CICR ont pu, comme par le passé, avoir libre accès à tous les lieux de détention (149 au total) dépendant des forces armées et des corps de sécurité, ainsi que dans les centres pénaux dépendant du ministère de la Justice. Quelque 547 visites ont été réalisées à plus de 500 personnes détenues, dont 329 ont été vues pour la première fois. Le CICR a également continué d'enregistrer les personnes capturées par le FMLN<sup>1</sup> et dont le nombre a diminué en 1991. L'institution a été sollicitée, en tant

<sup>1</sup> Front Farabundo Marti pour la Libération nationale.

qu'intermédiaire neutre, pour participer à la libération de soldats et civils en mains du FMLN. Ainsi, 61 personnes ont recouvré la liberté sous les auspices du CICR.

Une aide ponctuelle a été fournie dans les lieux de détention, sous forme de produits d'hygiène et de nettoyage, ainsi que d'articles éducatifs et de loisirs; de même, un soutien financier a été accordé à 350 détenus libérés, et à une centaine de familles pour leur permettre de rendre visite à un parent détenu.

## **Protection de la population civile**

Comme par le passé, l'une des priorités du CICR a été d'assurer la protection des civils pris entre les feux des forces armées et de l'opposition, ainsi que des personnes résidant dans les zones conflictuelles. Les délégués ont continué d'intervenir auprès des parties, pour que les civils ne soient pas l'objet d'attaques.

Les délégués du CICR se sont régulièrement rendus sur le terrain dans ce but, recueillant des informations de première main sur des cas de violation du droit humanitaire commises par les forces gouvernementales ou de l'opposition armée, et intervenant auprès des parties au conflit, dans les cas graves ou récurrents. Le CICR a soumis, tant aux autorités gouvernementales qu'aux instances du FMLN, des rapports et suggestions visant à améliorer la situation des civils.

## Agence de Recherches

L'Agence de Recherches du Salvador a reçu plus de 450 personnes par mois, venues solliciter ses services pour une demande de nouvelles ou de recherches. Elle a traité plus de 1 000 demandes concernant des personnes supposées disparues ou arrêtées par l'une ou l'autre des parties au conflit; plus de 600 personnes ont été retrouvées, grâce aux démarches des délégués dans les régions affectées par le conflit ou lors de visites dans les lieux de détention. L'échange de messages entre familles séparées a diminué considérablement, totalisant 600 missives (contre 2 300 en 1990). Cette évolution est due au retour de nombreuses familles déplacées ou réfugiées, les mes-

sages échangés en 1991 provenant surtout des blessés de guerre en traitement de réhabilitation à l'extérieur du pays. De ce fait, le personnel local des bureaux de recherches a pu être réduit. Par ailleurs, les délégués du CICR ont dressé des listes récapitulatives de personnes supposées disparues dans les zones conflictuelles, qu'ils ont remises à leurs interlocuteurs du FMLN, afin d'obtenir des informations pour les familles. En outre, des attestations pour d'anciens détenus visités par le CICR, et 85 certificats, concernant des blessés militaires et civils évacués par le CICR depuis les zones tenues par l'opposition, ont été établis.

#### Activités médicales et sanitaires

Les deux équipes médicales du CICR, basées à San Salvador et San Miguel, ont effectué de nombreuses missions dans les villes et villages isolés en raison de la situation conflictuelle. Pour pallier le manque d'accès aux structures de santé, le CICR a donné des consultations médicales et dentaires, procédé à des vaccinations infantiles, fourni des médicaments et du matériel d'urgence aux dispensaires et hôpitaux. En outre, près de 100 personnes (combattants et civils) ont été évacuées sur des hôpitaux, sous la protection de l'emblème de la croix rouge.

En cours d'année, suite aux développements positifs intervenus dans certaines régions, la population civile a retrouvé l'accès aux soins médicaux, les déplacements hors des zones conflictuelles étant plus faciles que par le passé, certains services médicaux ayant été rétablis et diverses organisations non gouvernementales s'étant installées dans le pays. Cette évolution a permis au CICR de réduire une partie de ses activités et de son personnel, notamment de mettre un terme à ses programmes de consultations et vaccinations dans une douzaine de villages et d'interrompre ses distributions de médicaments et matériel médical à deux postes de santé («botiquines»), installés depuis 1986.

En revanche, le volume des activités d'assainissement a été important, suite au retour de nombreux déplacés et réfugiés dans des villages restés isolés pendant le conflit et auxquels

le ministère salvadorien de la Santé n'avait pas accès ou pour lesquels il ne disposait pas des moyens requis. Ainsi, une quarantaine de projets d'assainissement d'eau et de construction de latrines ont été réalisés au bénéfice de plus de 15 000 personnes.

#### Secours

En raison de l'évolution positive précitée — notamment sur le plan de l'approvisionnement sur les marchés locaux —, le CICR n'a plus eu à fournir d'assistance alimentaire aux populations déplacées. De ce fait, la délégation a remis ses stocks de vivres à des hôpitaux et des homes pour personnes âgées.

## NICARAGUA

Le retour du Nicaragua à une situation de paix a permis au CICR de réduire graduellement ses activités au cours de l'année 1991 pour aboutir, le 15 décembre, à la fermeture de sa délégation, le pays étant désormais couvert par la délégation régionale du CICR à San José de Costa Rica.

Pendant l'année 1991, il n'y a plus eu de prisonniers relevant du mandat du CICR dans les prisons nicaraguayennes. La question de la recherche des personnes disparues pendant les dix ans d'hostilités a été au centre des préoccupations du CICR. Après de nombreuses vérifications auprès des familles, le CICR a transmis aux autorités, en septembre, une liste comportant les noms de 551 personnes portées disparues depuis le début du conflit. Peu avant la fermeture de la délégation, un dossier de 218 cas de recherches non encore résolus a été remis à la Croix-Rouge nicaraguayenne, dont le personnel a été formé par le CICR pour reprendre les tâches d'Agence de recherches.

En outre, jusqu'à la fermeture de la délégation, le CICR a établi une trentaine d'attestations de détention, à la demande d'ex-détenus de sécurité amnistiés (et qui avaient été visités par le CICR pendant leur détention).

Avant son départ, en septembre, le délégué chargé de la diffusion (mis à disposition

par la Croix-Rouge espagnole) a organisé plusieurs sessions de cours à l'intention des forces de police, la Croix-Rouge nicaraguayenne reprenant cette activité depuis cette date.

Quant à l'atelier orthopédique «Erasmo Paredes Herrera», géré par le CICR, selon un accord avec le ministère de la Santé, il a continué de fonctionner jusqu'à son autonomie progressive avec l'appui technique de deux orthopédistes expatriés. En 1991, le centre a équipé au total plus de 400 amputés, alors que plus de 300 prothèses et 1 500 orthèses ont été fabriquées.

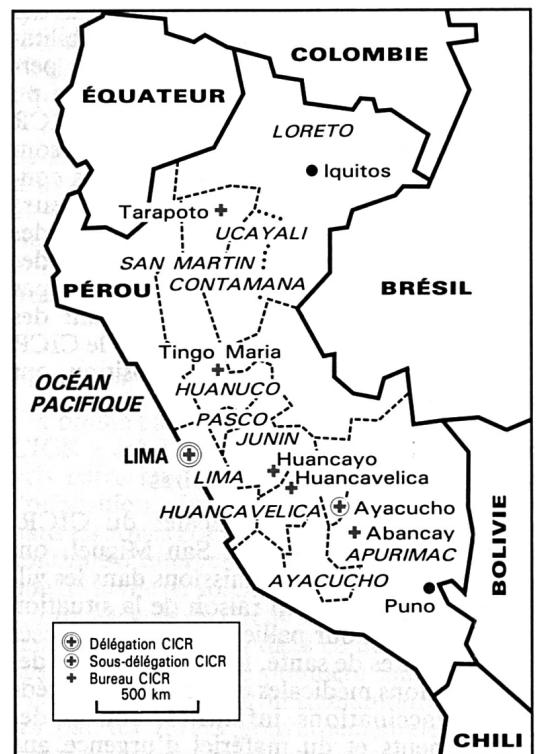
Du matériel médical et des denrées alimentaires pour une valeur d'environ 250 000 francs suisses ont été donnés à des organismes sur place et à la Société nationale.

## Amérique du Sud

### PÉROU

Présent au Pérou depuis 1984, le CICR a progressivement étendu ses activités, afin de faire face aux besoins nés de l'escalade de la violence dans ce pays, et s'est efforcé d'apporter protection et assistance aux détenus de sécurité, ainsi qu'aux civils victimes des affrontements. Ses activités ont été étendues à de nouvelles régions, grâce à l'ouverture d'un bureau à Huancavelica, en avril, et d'un autre à Tarapoto, dans le département de San Martín, à l'extrême nord du pays, en novembre. En outre, il a renforcé la capacité opérationnelle de son bureau d'Abancay, en y dépêchant un délégué supplémentaire et en engageant un médecin local, constituant ainsi une deuxième équipe pour les missions sur le terrain. De même, à Huancayo, le CICR a implanté une seconde équipe, comprenant un délégué et une infirmière, afin de mieux couvrir toutes les régions des départements de Junín et Pasco. A fin 1991, 32 expatriés étaient basés au Pérou.

La délégation a ainsi progressivement renforcé sa présence sur le terrain et son accès aux victimes de la violence: en effet, les nombreuses contraintes, dues au caractère parti-



culier des affrontements, obligent le CICR à progresser avec prudence, s'il veut rester efficace. A cela s'ajoutent les grandes distances à couvrir et le manque d'infrastructure de communication dans le pays. En 1991, la violence s'est étendue à des zones qui n'avaient pas été affectées jusqu'alors, en particulier dans le centre du pays et dans la région de Lima, et le nombre des victimes civiles (parmi lesquelles de nombreux enfants, femmes et personnes âgées) s'est accru. Bien que le CICR soit connu et accepté, tant par les autorités et les forces armées que par les mouvements d'opposition armée, la situation a continué d'exiger une extrême prudence de la part de son personnel sur le terrain. Les délégués ont ainsi saisi toute occasion pour mieux faire connaître l'institution et son action et assurer la sécurité de la mission humanitaire. Ces tentatives ont été complétées par la poursuite des programmes de diffusion des principes d'action du Mouvement et des règles essentielles du droit international humanitaire, con-

crétisés par de nombreuses conférences données dans diverses régions et devant des publics variés.

En août, le délégué général du CICR pour l'Amérique latine, en mission au Pérou, a été reçu, avec le chef de la délégation du CICR à Lima, par le président Alberto Fujimori, pour un entretien sur les activités déployées par le CICR. Le délégué général et son collaborateur ont en outre rencontré le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Torres y Torres Lara, le ministre et le vice-ministre de l'Intérieur, respectivement Malca Villanueva et Mejia Galindo, ainsi que le chef d'Etat-major du commandement conjoint des forces armées, le général del Sola Cespedes. Suite à ces entretiens, le CICR a reçu l'autorisation d'étendre ses visites aux détenus de sécurité dans les postes de police et dans les casernes militaires.

#### Activités en faveur des personnes détenues

En 1991, les délégués et médecins du CICR ont effectué 861 visites dans 238 lieux de détention dépendant des ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Justice (bases militaires, pénitenciers, postes de police et centres de détention transitoire), ainsi que dans l'unité anti-terroriste de la DIRCOTE («*Dirección contra el terrorismo*»). Plus de 2 800 détenus de sécurité y ont été visités, dont un millier pour la première fois. Les visites du CICR dans les postes de police ont commencé le 12 septembre, et celles dans les casernes le 28 octobre.

En plus des visites régulières, les délégués du CICR se sont rendus dans les prisons de Moyobamba (en avril, suite à un tremblement de terre) et Ica (juillet) en raison de troubles entre prisonniers et gardiens.

#### Protection de la population civile

Le CICR a poursuivi et intensifié ses missions sur le terrain: ses équipes de délégués, médecins et infirmières se sont régulièrement rendues dans toutes les zones d'urgence du pays. Lors de leurs déplacements, elles se sont employées à assurer une protection aux victimes de la violence, par leur présence et par leurs démarches pour sensibiliser les person-

nes armées sur la nécessité de limiter les exactions contre les civils.

#### Assistance matérielle et médicale

L'épidémie de choléra, qui s'est développée à partir du nord du pays, ainsi que des grèves du personnel hospitalier ont gravement perturbé les services médicaux du gouvernement en 1991. Le CICR a apporté une assistance, afin de pallier au mieux les problèmes résultant de ces deux situations. Pour tenter d'enrayer l'épidémie de choléra, il a fourni aux postes de santé dans les régions du Huancavelica, Ayacucho, Junín, Pasco, Huancayo et San Martín, du matériel de perfusion, des sels de réhydratation et des médicaments. En outre, les équipes du CICR ont donné des conférences pour sensibiliser la population et le personnel de santé aux mesures de prévention à prendre.

L'assistance aux victimes de la violence a été l'une des actions les plus importantes pour les équipes médicales du CICR qui se sont rendues régulièrement sur le terrain pour évaluer les besoins, notamment dans les dispensaires locaux et postes de santé, donner des consultations, évacuer les blessés et fournir du matériel et des médicaments. Le CICR a également, comme les années précédentes, facilité l'hospitalisation de blessés provenant des zones d'urgence dans les hôpitaux de la capitale.

Un chirurgien a été envoyé en février au Pérou pour y donner des cours au personnel chirurgical péruvien des régions d'Abancay, Ayacucho, Cuzco, Huancayo et Tingo María. Suite à cette mission, un autre praticien a été basé pour trois mois à l'hôpital d'Ayacucho, à partir de décembre, afin d'assurer le suivi dans les cours pratiques de chirurgie.

Par ailleurs, le CICR a poursuivi ses programmes d'assistance dans les prisons (articles d'hygiène et de nettoyage, matériel d'éducation et de loisirs), y ajoutant des projets spéciaux visant à améliorer l'infrastructure (assainissement, fumigations contre la vermine); un programme spécial anti-tuberculeux a été poursuivi à la prison de Lurigancho à Lima. Enfin, les détenus récemment libérés et démunis de tout moyen d'existence ont reçu une aide ponctuelle (paiement du

voyage de retour du détenu dans sa famille, secours d'appoint pour sa réinsertion).

Sur le plan des secours matériels, le CICR est venu en aide aux civils victimes du conflit en leur fournissant des vivres, semences, couvertures, habits chauds et outils, tôle ondulée et ustensiles de cuisine. Le programme spécial, consistant en repas chauds pour les orphelins dans les cantines scolaires d'Ayacucho, Chalhuanca et Abancay (Apurimac) s'est également poursuivi, mais a été entravé par des grèves entre janvier et avril; néanmoins quelque 1 900 enfants ont profité de cette aide alimentaire. Au total, le CICR a fourni quelque 80 tonnes de secours pour environ 15 000 personnes au Pérou en 1991.

#### Agence de Recherches

Une centaine de personnes en moyenne — la plupart à Ayacucho — ont approché le CICR chaque mois pour des recherches de personnes supposées disparues, soit à Lima, soit dans les zones d'urgence. Par ailleurs, comme les années précédentes, le CICR a poursuivi ses efforts pour enregistrer les détenus de sécurité dans les lieux de détention visités et assurer la transmission de nouvelles à leurs familles. Le CICR a également octroyé une assistance d'appoint à plus de 4 200 familles de détenus, sous forme de vivres («panier» standard) ou de frais de voyage vers les prisons pour rendre visite à un parent détenu.

### DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

#### *BRASILIA: (Brésil, Guyana, Guyane française, Suriname)*

**BRÉSIL** — Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a séjourné en visite officielle au Brésil, du 4 au 6 mars 1991. Il était accompagné du délégué général pour l'Amérique latine et du délégué régional basé à Buenos-Aires. Le président du CICR, entouré de ses proches collaborateurs et accompagné par Mme Mavy Harmon, présidente de la Croix-Rouge brésilienne, a été reçu par le président de la République, Fernando Collor de Mello, avec lequel il s'est entretenu de l'ouverture prochaine de la délégation régionale du CICR à Brasilia et de la nécessité pour le Brésil d'accélérer le processus de ratification des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève. A cet égard, M. Sommaruga a rencontré le secrétaire général de la Présidence de la République, l'ambassadeur Marcos Coimbra, et a eu des entretiens à la présidence du Sénat et à la Chambre des Députés. Le 5 mars, s'est déroulée la cérémonie de signature de l'accord de siège, au palais de l'Itamaraty, en présence du ministre des Affaires étrangères ad interim, de plusieurs hauts fonctionnaires de ce ministère, ainsi que de la présidente de la Société nationale. D'autres entretiens ont eu lieu, portant sur le droit international humanitaire, les tâches spéci-

ques de la délégation régionale et les activités du CICR dans la région et dans le monde (en particulier sur le conflit dans le Golfe, qui se déroulait à cette époque).

Le 6 mars, le président du CICR s'est rendu au siège de la Croix-Rouge brésilienne, à Rio de Janeiro, pour une séance de travail avec les membres dirigeants de la Société nationale.

La délégation régionale du CICR a été ouverte officiellement le 1<sup>er</sup> août. Outre les contacts avec les divers interlocuteurs, le délégué régional a mis à profit le second semestre de 1991 pour développer des activités dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire (organisation et tenue de séminaires, notamment pour les forces de police).

**SURINAME** — Du 21 janvier au 2 février, deux délégués ont séjourné au Suriname pour une mission dans le cadre du réaménagement des activités du CICR en Amérique du Sud. Il ne restait plus à cette date de détenus de sécurité incarcérés par le gouvernement, ni de personnes en mains de l'opposition armée. La mission a permis aux délégués d'avoir des entretiens d'ordre général avec plusieurs interlocuteurs des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de la Justice, de la Santé et Développement régional, ainsi qu'avec le chef d'Etat-major des forces armées. Les délé-

gués se sont rendus à l'intérieur du pays, en remontant le fleuve Maroni jusque dans la zone tenue par l'opposition armée. Ils ont également passé en Guyane française pour analyser, avec les autorités locales et le représentant du HCR, la question des réfugiés surinamiens.

### ***BUENOS AIRES: (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay)***

**ARGENTINE** — Suite aux demandes conjointes des gouvernements britannique et argentin auprès du CICR en 1990, pour qu'il facilite, en tant qu'intermédiaire neutre, des visites familiales sur les tombes des soldats argentins morts au combat pendant le conflit des Malouines (Falklands/Malvinas), un voyage a été organisé sous les auspices du CICR, le 18 mars 1991, pour 358 membres de familles argentines qui ont pu se recueillir au cimetière.

Conformément aux dispositions du droit international humanitaire qui prévoient que les familles puissent avoir accès aux sépultures, dès que les circonstances le permettent, cette visite s'est déroulée en accord avec les Déclarations conjointes, publiées à Madrid par les deux gouvernements.

**CHILI** — La délégation du CICR a été placée, dès le mois d'août, sous la responsabilité de la délégation régionale de Buenos Aires. Le 9 juillet, le délégué régional avait été reçu par le Chef de l'Etat, Patricio Aylwin, auquel il avait annoncé la décision du CICR de mettre fin à la présence permanente de ses délégués dans le pays. Une cérémonie a eu lieu le 22 août au ministère des Affaires étrangères, en présence de nombreuses personnalités du gouvernement et des milieux diplomatiques, au cours de laquelle les autorités chiliennes ont exprimé leur appréciation pour le travail humanitaire accompli dans les prisons pendant plus de 15 ans de présence permanente du CICR au Chili.

Avant de fermer sa délégation, le CICR a remis les 130 tonnes de vivres qu'il avait en stock à la Société nationale.

Entre janvier et juin, les délégués du CICR avaient visité, sur une base mensuelle, quelque 300 détenus de sécurité dans 18 lieux de

détention du pays. Des secours d'appoint ont été distribués dans les prisons.

**PARAGUAY** — En décembre 1991, le CICR a procédé à la fermeture du bureau, ouvert quatre ans auparavant, à Asunción. Cette décision a été prise en fonction de l'évolution de la situation politique au Paraguay. L'équipement de bureau a été donné en grande partie à la Croix-Rouge paraguayenne, et la documentation sur le droit international humanitaire offerte à la direction nationale des droits de l'homme du ministère de la Justice et du Travail, pour ses programmes de diffusion.

### ***BOGOTÁ: (Colombie, Equateur, Venezuela)***

**COLOMBIE** — En 1991, le CICR a continué de se préoccuper du sort des victimes de la violence en Colombie: il s'agit essentiellement des populations civiles vivant dans les régions où l'opposition armée<sup>2</sup> s'affronte aux forces de l'ordre. A cet égard, l'implantation d'un délégué à Bucaramanga, en décembre, couvrant trois départements (Arauca, Santander et Norte Santander), régions qui ont particulièrement souffert de la violence, devrait permettre au CICR d'intensifier son action dans cette direction.

Le délégué général du CICR pour l'Amérique latine a séjourné du 28 août au 7 septembre en Colombie. A cette occasion, il a été reçu par le président de la République, César Gaviria Trujillo. Il a également rencontré le ministre des Relations extérieures, Luis Fernando Jaramillo, et le ministre de la Défense, Rafael Pardo Rueda, ainsi que les généraux Miguel Maza Márquez, chef du Département administratif de la Sécurité (DAS), et Miguel Antonio Gomez Padilla, directeur de la Police nationale. Ces contacts ont permis des échanges de vue positifs sur l'élargissement des activités du CICR dans le pays. A cet égard, le CICR a rappelé sa préoccupation face aux violences dont sont victimes les populations civiles. Il a aussi été question de la procédure de ratification des Protocoles additionnels aux

<sup>2</sup> CGSB — Coordinación de la Guerrilla Simon Bolívar.

Conventions de Genève. Le délégué général du CICR a également eu des entretiens avec les dirigeants de la Croix-Rouge colombienne.

### Visites de lieux de détention

Le CICR a obtenu, en mars 1991, l'accès aux personnes sous interrogatoire. Au total, ses délégués et médecins ont effectué 186 visites dans 96 lieux de détention dépendant du ministère de la Justice, des forces armées et de la police. Ils y ont vu au total 1 217 détenus de sécurité et enregistré 324 nouveaux détenus, dont 35 en période d'interrogatoire. Une assistance a été fournie dans les prisons pour 44 000 francs suisses (articles d'hygiène et de sport, habits, notamment); en outre, le CICR a financé des traitements dentaires, ophtalmologiques et médicaux, et fourni des médicaments, ainsi que du matériel odontologique et médical pour les infirmeries des prisons. Le CICR a également payé les frais de transport vers les prisons pour 384 familles de détenus de sécurité.

A quatre reprises, le CICR a été sollicité, en tant qu'intermédiaire neutre, par l'opposition armée pour participer à la libération de personnes qu'elle détenait. Au total, 45 personnes (soldats et civils) ont收回ré la liberté sous les auspices du CICR.

### Protection de la population civile

Les conditions de sécurité sont restées précaires l'an dernier et ont obligé les délégués à une extrême prudence dans leurs déplacements dans les zones conflictuelles. Le CICR a ouvert, le 10 décembre, un bureau à Bucaramanga, et devrait être à même d'agir plus efficacement pour la protection des civils, dans une région où les tensions sont particulièrement vives.

### Agence de Recherches

L'Agence de Recherches du CICR à Bogotá a continué de tenir à jour les renseignements concernant les détenus visités par le CICR dans les lieux de détention (dépendant du ministère de la Justice) et les personnes sous interrogatoire (dépendant du département administratif de la Sécurité (DAS). Dès le mois

d'août, l'Agence a en outre été autorisée à enregistrer toutes les personnes arrêtées par les forces de police. Ces améliorations représentent un grand progrès qui devrait permettre de freiner le phénomène des disparitions forcées.

Par ailleurs, l'Agence du CICR à Bogotá a traité l'an dernier 57 demandes de recherches, dont quatre ont été résolues positivement; ceci représente une augmentation sensible par rapport aux 39 demandes reçues en 1990.

### Diffusion

Dans le climat de violence ambiante qui caractérise la situation du pays, la diffusion des règles du droit international humanitaire revêt une grande importance. Le CICR a poursuivi son soutien aux vastes programmes de diffusion déployés par la Croix-Rouge colombienne, touchant les milieux universitaires, les forces armées et la police, ainsi que d'autres publics, tels que les fonctionnaires, les organisations non gouvernementales et les membres de la Société nationale. Plus de 250 000 exemplaires de diverses publications ont été imprimés et distribués parmi ces publics l'an dernier (*Voir aussi le chapitre «la diffusion en Amérique latine»*).

**ÉQUATEUR** — Un accord a été signé le 29 octobre, entre le gouvernement équatorien et le CICR, donnant aux délégués accès à tous les lieux de détention dépendant des autorités judiciaires et de police, y compris aux centres d'interrogatoire.

Une série de visites a eu lieu à cette même période dans quatre lieux de détention à Quito et Guayaquil, où se trouvaient 11 détenus pour raisons de sécurité. Une aide d'appoint, pour un montant de 3 000 francs suisses environ, a été distribuée dans les prisons visitées.

**SAN JOSÉ: (Costa Rica, Honduras, Nicaragua, Panama, El Salvador)**

**HONDURAS** — A la fin du mois de juin, le CICR a reçu l'autorisation du gouverne-

ment de visiter toutes les personnes détenues dans le pays, et, en particulier, celles accusées de délits contre la sécurité de l'Etat. Le CICR a ainsi visité 13 détenus qui furent libérés peu après, le gouvernement hondurien ayant décrété une amnistie en juillet. Le CICR a accordé une aide d'appoint aux détenus libérés. La loi antiterroriste restant en vigueur, de nouvelles arrestations ont eu lieu dans les mois qui ont suivi. Aussi une série de visites a-t-elle été conduite, du 15 octobre au 28 décembre, dans 22 lieux de détention du pays, où les délégués ont rencontré plus de 5 000 détenus et enregistré 37 d'entre eux relevant de la loi antiterroriste.

Le bureau d'Agence de Recherches du CICR à Tegucigalpa a par ailleurs résolu 38 cas de recherches (sur 40 demandes) en rapport avec le conflit du Nicaragua, et a procédé à un réexamen des demandes en suspens concernant des ex-réfugiés nicaraguayens dans le pays, rapatriés depuis lors. Le retour des réfugiés dans leur pays d'origine a entraîné une nette baisse du nombre de messages émis ou distribués, par rapport aux années précédentes.

**PANAMA** — Deux séries de visites ont eu lieu en 1991 dans cinq lieux de détention. Les délégués y ont vu une cinquantaine de détenus, arrêtés suite aux événements de décembre 1989. En outre, trois prisonniers de guerre et un interné civil, tous protégés par la III<sup>e</sup> Convention de Genève, ont été visités à trois reprises au Centre pénitentiaire métropolitain de Miami, en Floride.

Par ailleurs, le CICR a organisé, en coopération avec la Société nationale, un séminaire pour des journalistes panaméens. Quant à la Croix-Rouge panaméenne, elle a reçu deux ambulances et un camion, suite à la fermeture de la délégation du CICR au Nicaragua.

#### **GUATEMALA-CITY: (Guatemala, Belize, Caraïbes anglophones, Cuba, Haïti, Mexique)**

**GUATEMALA** — L'accord de siège pour l'ouverture d'une délégation régionale au

Guatemala a été obtenu le 11 janvier. En mai, le délégué régional s'est rendu dans les zones conflictuelles du Quiche. Une évaluation de la situation alimentaire et médicale de quelque 20 000 civils isolés par la situation, a été faite, révélant des besoins importants sur le plan humanitaire. Un plan d'action, portant sur la fourniture de secours alimentaires et matériels et sur la vaccination infantile, a été élaboré. Des difficultés de caractère politique ont malheureusement empêché le démarrage de cette action.

**HAÏTI** — Une tentative de coup d'Etat a été déjouée au début du mois de janvier. Le délégué régional se rendit à Port-au-Prince et obtint l'autorisation de visiter les personnes arrêtées. Les visites furent effectuées en mars et juillet.

Suite au coup d'Etat militaire qui a renversé, en septembre, le président Aristide, une équipe de délégués, comprenant une infirmière, a gagné la capitale haïtienne avec un premier chargement de matériel médical et chirurgical d'urgence. D'autres secours furent acheminés dans les jours qui suivirent et en grande partie distribués à l'Hôpital général de Port-au-Prince. Le 11 octobre, les délégués furent autorisés par le gouvernement intérimaire à se rendre dans les lieux de détention.

Parallèlement, le CICR est resté en contact avec toutes les parties, afin de pouvoir agir en cas de besoin. Le 26 octobre, l'ancien président Aristide fut reçu au siège du CICR, pour un entretien sur la situation dans son pays. Le 2 novembre, puis le 6 décembre, les délégués du CICR rencontrèrent à Port-au-Prince le Premier ministre du gouvernement *de facto*, avec lequel ils évoquèrent notamment la question du retour des réfugiés haïtiens de Cuba.

Sur le plan de l'assistance, des évaluations furent effectuées à Cap Haïtien, Gonaïves, Petit Goave et Les Cayes, ainsi que dans les régions de Jacmel et Jeremie. Les besoins les plus pressants touchant aux soins médicaux prodigués aux blessés, le CICR a entrepris une double action de formation et de diffusion: d'une part, il a prévu la mise sur pied, au

début de 1992, d'un cours de chirurgie de guerre pour le personnel médical local; d'autre part, un cours a été donné, à fin novembre, à une quarantaine d'officiers de toutes les

armes, sur les principes d'action du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les règles du droit international humanitaire.

## LA DIFFUSION EN AMÉRIQUE LATINE

L'Amérique latine est un continent où les tâches de diffusion sont déployées depuis longtemps de manière approfondie. En matière de production de matériel didactique, il faut signaler une nouvelle édition (texte et dessins) du manuel scolaire *La Croix-Rouge et mon pays* réalisée en vue de diffuser les principes humanitaires dès le plus jeune âge. Ce manuel est largement distribué dans les écoles, son contenu étant adapté aux différents contextes culturels.

### El Salvador

Dès le début de la présence du CICR au Salvador, les délégués ont utilisé leurs contacts avec les combattants du Front Farabundo Marti pour la Libération nationale (FMLN), pour transmettre les éléments essentiels du droit humanitaire.

Ce n'est qu'en juin 1991, néanmoins, que les autorités supérieures du FMLN ont accepté que le CICR organise une séance d'information qui a réuni une soixantaine de combattants. Ce contact a permis au délégué de se rendre compte que les préoccupations de son auditoire, en ce qui concerne l'application des normes humanitaires, étaient similaires à celles des forces armées gouvernementales.

### Haïti

Suite aux événements de septembre-octobre 1991, une vaste campagne de diffusion a été lancée avec l'appui de tous les médias du pays. Le but était de rappeler la nécessité du respect de l'emblème et d'expliquer le rôle de la Croix-Rouge, afin que la Société nationale puisse continuer à fonctionner dans les situations d'urgence.

### Cuba

Pour la première fois, en mai, le CICR a organisé, conjointement avec la Croix-Rouge

cubaine, une grande exposition portant sur les activités du Mouvement en temps de conflit armé et sur le droit international humanitaire. Diverses conférences ont été données à cette occasion à l'intention de divers milieux (autorités, Croix-Rouge, universitaires et médias).

### Nicaragua

La fermeture de la délégation de Managua a permis de faire le bilan de dix ans d'activité de diffusion et de coopération avec la Société nationale. Si les débuts ont été difficiles, les délégués du CICR ont ensuite pu organiser des cours pour les forces armées et de police et dans les universités du pays. Différents supports didactiques ont été créés au fil des années, notamment des cahiers de vulgarisation pour les écoles primaires, des films et des programmes de radio.

### Colombie

En novembre 1991, le CICR a organisé avec la Croix-Rouge colombienne un séminaire de perfectionnement pour responsables de la diffusion des Sociétés nationales de Colombie, d'Équateur, du Costa Rica, du Venezuela, du Salvador, du Paraguay et de Bolivie. Ce séminaire constituait une première et a permis d'aborder des questions relatives aux droits de l'homme, à la conduite des hostilités dans les conflits internes et à la protection de l'environnement pendant les conflits armés.

### Venezuela

En 1991, un accord sur la diffusion a été signé entre la délégation régionale du CICR, basée en Colombie, et la Croix-Rouge vénézuélienne. Dans le cadre de cet accord, la Société nationale a organisé, pour ses membres venus de toutes les régions du pays, son

premier séminaire national de diffusion, auquel la délégation du CICR a participé.

#### Pérou

Au vu des problèmes de politisation et même de recrutement forcé dans les milieux scolaires, le CICR a édité une revue scolaire

destinée aux jeunes adolescents (12 à 16 ans) dans les zones d'urgence. Cette revue explique les règles de base du droit international humanitaire, le rôle du CICR et les principes fondamentaux du Mouvement. Ce moyen devrait permettre d'atteindre, de manière directe et indirecte, les parties au conflit, en vue de les sensibiliser aux principes humanitaires.

### SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1991 *AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES*

Pays	Médical (Fr.s.)	Secours		Total (Fr.s.)
		(Fr.s.)	(Tonnes)	
Chili .....	2 533	540 619	147,8	543 152
Colombie .....	71 187	7 823	1,1	79 010
El Salvador .....	299 231	38 565	20,5	337 796
Guatemala .....	2 527			2 527
Haïti .....	59 655			59 655
Honduras .....		3 982	1,0	3 982
Nicaragua .....	125 512	504 896	180,0	630 408
Pérou .....	248 012	298 590	83,5	546 602
<b>TOTAL .....</b>	<b>808 657</b>	<b>1 394 475</b>	<b>433,9</b>	<b>2 203 132</b>